Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-254401243-20261009-2026_83-DE

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

DCS N° 2026-83

Nombre de délégués en exercice : 49 Nombre de structures adhérentes : 34 soit 1000 voix
L'an deux mille vingt-six, le neuf octobre,
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 29
NOMBRE DE STRUCTURES REPRÉSENTÉES : 28 soit 875 voix, le Comité Syndical étant réuni à Saint-Perreux (56)
VOTANTS (DONT X POUVOIRS) : 28, dont 3 pouvoirs, après convocation légale,
DATE DE CONVOCATION : le 02/10/2026

Comité syndical du 9 octobre 2026

Étaient présents :
Stéphanie LANOE-ROUBAUT, Arc Sud Bretagne - Vincent MINIER, Bretagne Porte de Loire Communauté – Eva WARNS, Communauté de communes de Brocéliande - Yves-Marie LE POULICHET, Centre Morbihan Communauté - Yoan VETU, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Didier ALLAIS, CC Erdre et Gesvres - Philippe JOUNY, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Thierry POITOU, Communauté de communes de Nozay - Jean-Pierre HAMON, Communauté de communes de la Région de Blain - David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté - Christelle MARCY, De l'Oust à Brocéliande Communauté – Didier HURTEBIZE, De l'Oust à Brocéliande Communauté - Benoît LE LAYO, Pontivy Communauté - Joël TRIBALLIER, Questembert Communauté - Jean-François MARY, Redon Agglomération - Franck HERSEMEULE, Redon Agglomération - Ludovic BROSSARD, Rennes Métropole - Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Françoise LOUAPRE, Rennes Métropole - Patrick HENRY, Roche aux Fées Communauté - Thierry BEAUJOUAN, Vallons de Haute Bretagne Communauté - Aude de la VERGNE, Vitré Communauté – Dominique DURAND, CAP Atlantique – Bruno LE BORGNE, Syndicat Eau du Morbihan - Rémi PITRE, Syndicat Mixte Ouest 35 – Nicolas PASDELOU, Syndicat Mixte Ouest 35 – Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Yann SOULABAILLE, Département d'Ille-et-Vilaine - Bernard LEBEAU, Département de Loire-Atlantique.

Ont donné pouvoir :
Jean RONSIN, Montfort Communauté a donné pouvoir à Aude de la VERGNE, Vitré Communauté - André CROCQ, Région Bretagne a donné pouvoir à Didier CHAPELLON, Rennes Métropole - Daniel HOUITTE, Val d'Ille-Aubigné Communauté a donné pouvoir à David VEILLAUX, Liffré-Cormier Communauté.

Étaient absents et excusés :
Nathalie LE BOULCH-VILLERS, Arc Sud Bretagne - Philippe BRIZARD, Bretagne Porte de Loire Communauté - Benoît SOHIER, Bretagne Romantique - Annabelle QUENTEL, Bretagne Romantique – Laurent DUMERCY, Communauté de communes de Brocéliande - Virginie FONTAINE, CAP Atlantique - Benoit ROLLAND, Centre Morbihan Communauté – Michel GAUVIN, Communauté de communes de Châteaubriant-Derval - Romain AVRANCHE, CC Erdre et Gesvres – Gaëtan TREHELLO, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas des Bois – Marie-Alexy LEFEUVRE, Communauté de communes de Nozay – Stéphane GASNIER, Communauté de communes de la Région de Blain - Isabelle GAUTIER, Liffré-Cormier Communauté - Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Fabienne BONDON, Montfort Communauté – Dominique MARCHAND, Pays de Châteaugiron Communauté Atlantique - Martine JOUANNET, Pays de Châteaugiron Communauté - Jean-Charles SENTIER, Ploërmel Communauté – Didier BIDAN, Pontivy Communauté – Maxime PICARD, Questembert Communauté -– Sébastien GUERET, Rennes Métropole – Cédric VALAIS, Roche aux Fées Communauté - Denis LEVREL, Saint-Méen-Montauban Communauté – Patrick HERVIOU, Saint-Méen-Montauban Communauté - Christophe VERON, Vallons de Haute Bretagne Communauté - David DUGUEPEROUX, Val d'Ille-Aubigné Communauté - Frédéric LEJAS, Vitré Communauté – Claude BODET, CAP Atlantique - Eric PROVOST, Saint-Nazaire Agglo - Olivier LEFEUVRE, Saint-Nazaire Agglo - Dominique RIGUIDEL, Syndicat Eau du Morbihan - Philippe SIMON, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération - Franck PICHOT, Département d'Ille-et-Vilaine - Chloé GIRARDOT-MOITIE, Département de Loire-Atlantique - Delphine ALEXANDRE, Région Bretagne.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-254401243-20261009-2026_83-DE

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

DCS N° 2026-83

Délibération
Comité syndical du 9 octobre 2026

MILIEUX AQUATIQUES ET BIODIVERSITE – Projet DIAPATH pour améliorer la connaissance sur les déplacements des poissons migrateurs, évaluer les stocks d'anguilles et de saumons et proposer une meilleure gestion à l'échelle internationale

Préserver les poissons migrateurs dans un contexte de changement global (climatique, modification des écosystèmes, pollution, barrage) requiert le développement de modèles intégrant ces effets. Pour y répondre, une coalition partenariale a répondu à un appel à projet européen début 2026, dans la poursuite d'une expertise achevée fin 2025, pour laquelle Eaux & Vilaine a développé une base de données internationale sur les poissons migrateurs. Les rapports définitifs de ce programme DIASPARA, ont été finalisés en début d'année 2026.

Le nouveau projet vise à évaluer les stocks d'anguilles et de saumons au niveau international en y intégrant au-delà de l'aspect pêcherie, de multi-paramètres comme le changement climatique et les pressions anthropiques. Les modèles couvrent l'ensemble de l'aire de répartition des espèces, de la Baltique à la Méditerranée pour l'anguille. La réponse pour la survie de ces « stocks » ne peut donc être que coordonnée au niveau international.

Le travail d'expertises produit en 2025 a reçu les félicitations de l'agence européenne en charge du suivi de ces projets (CINEA). Sa poursuite est très attendue et l'engagement d'Eaux & Vilaine est déterminant pour coordonner le travail international sur les bases de données et développer les modèles régionaux sur l'anguille prenant en compte la répartition spatiale de l'espèce.

La coalition d'experts internationaux, leaders pour l'évaluation du stock et la collecte de données, a obtenu le financement du projet DIAPATH (projet Horizon) pour poursuivre ce travail. Eaux & Vilaine coordonne déjà actuellement le groupe de travail « données » avec l'institut Luke (Finlande). Le projet DIAPATH succèdera à DIASPARA. A ce jour, l'instruction de la candidature est toujours en cours avec plusieurs étapes de validation franchies avec succès. L'arbitrage final sur les projets retenus est prévu en décembre 2026.

Le montant total des financements européens de l'opération pour Eaux & Vilaine est estimé à **180 000 euros TTC sur 4 ans.** Il intègre la prise en charge à **100%** des charges et salaires de l'agent pendant 193 jours répartis sur 4 années, auxquelles s'ajoute 20% des frais de structure d'Eaux & Vilaine.
Les déplacements seraient également pris en charge à 100 % et sont estimés à 14 000 euros.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 035-254401243-20261009-2026_83-DE

eaux & vilaine
ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA VILAINE

Sous réserve d'acceptation du projet, aucun reste à charge pour Eaux & Vilaine ne serait donc à prévoir pour sa réalisation.

Les membres du Comité Syndical, à la majorité des voix, soit 814 voix, après le départ de Mme Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté, ayant le pouvoir de M. Jean RONSIN, Montfort Communauté, et 9 voix contre :

- **valident le principe de participation d'Eaux & Vilaine au projet européen DIAPATH ;**
- **chargent M. le Président ou son représentant à mettre au point et signer toutes les pièces afférentes.**

Pour extrait conforme,

Le Président d'Eaux & Vilaine

Jean-François MARY

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services d'Eaux & Vilaine.